

Twin'S Nails

Isabelle LEBOEUF

253 av du 8 mai 1945
13240 SEPTEMES LES VALLONS
06.25.03.06.37

A RETOURNER REMPLI ET SIGNE

DEVIS

FORMATRICE, N° ENREGISTREMENT : 93131660813

A REMPLIR PAR LA STAGIAIRE

Nom :
Prénom :
Adresse :

Tel :
Facebook :
Instagram :

DEVIS N°D00

DU/...../.....

DÉSIGNATION	MONTANT HT
FORMATION ON LINE : Pack formation vernis semis permanent Formation en distanciel : replay live formation AU PROGRAMME : <ul style="list-style-type: none">- La manucure russe « perfect nails »- Les différentes poses de vernis semi-permanent- Les pieds Explication Corrections en illimitée en mp 3 + 1 certificats de formation une fois la formation exécutée et validée TVA non applicable, art.293 B du CGI	105€ au lieu de 150€
TOTAL HT	105€

**APRES LE DELAIS LEGALE DE RETRACTATION ET LE PAIEMENT DE LA FORMATION, LE RETOUR DU PRESENT DEVIS
DATE ET SIGNE ET APPROUVE AVEC LA MENTION « BON POUR ACCORD » LA FORMATION SERA VALIDEE**

Twin'S Nails

Isabelle LEBOEUF

253 av du 8 mai 1945
13240 SEPTEMES LES VALLONS
06.25.03.06.37

isabelleleboeuf@yahoo.fr

FORMATRICE PROFESSIONNELLE,
N° ENREGISTREMENT : 93 13 16608 13
SIREN : 53212716400012
APE : 9602B



BILAN AVANT FORMATION

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Tel : ... / ... / ... / ... / ...

Mail :@.....

Date de naissance : / /

Contact réseaux sociaux :

Avez-vous des connaissances dans la prothèse ongulaire ? si oui lesquelles ?

Avez-vous un diplôme en esthétique ?

Quelle formation désirez-vous faire et pourquoi ?

Êtes-vous professionnelle ? débutantes ? Avez-vous un certificat de formation ? si oui lequel et où l'avez-vous obtenu ?

Dans le cadre d'un perfectionnement, exposez vos différents problèmes et le nombre de jour que vous souhaiteriez effectuer ?

.....
.....
.....

Souhaitez-vous faire de votre métier la prothésie ongulaire ?

.....

Pratiquez-vous déjà la pose d'ongle ? si oui quelle technique ?

.....
.....
.....


Quels sont vos objectifs après la formation ?

.....
.....
.....

Quels sont vos attentes suite à cette formation ?

.....
.....
.....

**OBSERVATIONS ET CONSEIL DE LA FORMATRICE POUR LA FORMATION A SUIVRE
(CADRE RESERVE A LA FORMATRICE)**



Notre réputation c'est votre satisfaction



REGLEMENT INTERIEUR



Un exemplaire du présent règlement intérieur est remis à la signature du contrat

Article 1 : *Objet*

Le règlement intérieur ci-contre est fait conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du Code du Travail.
Il s'applique à tous les stagiaires et pour la durée de la formation.
Dans l'intérêt de tout le monde, il a pour but de rappeler les droits et les devoirs de chacun (stagiaire et formateur), afin d'organiser la vie durant la formation.

Article 2 : *Règles générales d'hygiène et de sécurité.*

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité en vigueur sur les lieux du stage, en fonction de sa formation.
La propreté du matériel et des locaux doit être respectée par tous.
Le port du masque, des gants et des lunettes de protection est obligatoire.

Article 3 : *Maintien du matériel en bon état.*

Chaque stagiaire se doit de conserver en bon état le matériel qui lui est confié (ponceuse, lampe uv/led, table, pinceaux...), pour sa formation. En cas de casse délibérée, le formateur peut demander le remboursement du matériel au stagiaire immédiatement.
Les stagiaires doivent utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, surtout personnelles est interdite.

Article 4 : *Utilisation du matériel et des machines.*

Le matériel et les machines doivent être utilisés qu'avec un formateur. Les stagiaires doivent les conserver en bon état pour le bon déroulement de la formation.
Toute anomalie dans le fonctionnement du matériel ou des machines ainsi que tout incident doit être signalé immédiatement au formateur.

Article 5 : *Consigne incendie.*

Un plan de localisation des issues de secours, des extincteurs, ainsi que des consignes de sécurité sont affichés dans les locaux de la formation, pour être connus des stagiaires.

Article 6 : *Accident ou incident.*

Tout incident ou accident qui surviendrait pendant ou à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré au responsable de la formation, par le stagiaire accidenté et/ou par les témoins.

Conformément à l'article R 6342-3 di Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou qu'il en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de la sécurité sociale.

Article 7 : *Boissons alcoolisées.*

Il est formellement interdit d'introduire des boissons alcoolisées dans le centre de formation ainsi que d'y pénétrer ou d'y rester en état d'ivresse.

Article 8 : *Interdiction de fumer.*

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux publics et collectifs, il est strictement interdit de fumer dans les locaux de la formation.

Article 9 : *Tenue et comportement.*

Les stagiaires doivent se présenter dans une tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans le centre de formation.

Article 10 : *Responsabilité du centre de formation en cas de vol, perte ou endommagement des biens personnels des stagiaires.*

Le centre de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels (toute nature confondue) déposés par les stagiaires dans son enceinte. De plus, aucune marchandise destinée à être vendue par les stagiaires n'est autorisée dans les locaux.

Article 11 : *Horaires, absences et retards.*

Les horaires sont fixés par le responsable de la formation. Elles sont portées à la connaissance des stagiaires à l'occasion de la remise du programme de la formation. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires.

En cas de retard ou d'absence à la formation, les stagiaires doivent avertir le formateur qui en est à la charge et se justifier.

Les stagiaires n'ont le droit de s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles préétablies par le responsable de la formation.

Pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par une région ou par l'Etat, les absences non justifiées entraîneront une retenue de rémunération proportionnelle aux absences, en application à l'article R6341-45 du Code du Travail.
Les stagiaires sont par ailleurs, tenus de signer une feuille de présence.

Article 12 : *Accès à l'organisme de formation.*

Les stagiaires ont accès au centre de formation que pendant les horaires d'ouverture. Sauf autorisation expresse du formateur, les stagiaires ayant accès au centre de formation n'ont pas le droit d'y rentrer ni d'y rester à d'autres fins, et encore moins de faciliter l'introduction de personnes étrangères à la formation.

Article 13 : *Affichage et information.*

Tout information se fait par affichage.
Les publicités commerciales, syndicales, politiques et religieuses sont interdites dans le centre de formation.

Article 14 : *Sanctions.*

En fonction de sa nature et de sa gravité, tout agissement considéré comme fautif par le centre de formation pourra faire l'objet d'une sanction plus ou moins grave :

- Avertissement écrit par le directeur
- Exclusion temporaire de la formation
- Exclusion définitive de la formation

Article 15 : *Exemplaire.*

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Article 16 : *Paiement de la formation.*

Le paiement de la formation sera effectué le premier jour de la formation lorsque celle-ci a lieu au centre de formation ou devra être intégralement réglée lorsque celle-ci est faite à distance via skype.

Article 17 : *La formation par skype.*

En aucun cas, le formateur ne sera tenu pour responsable si le stagiaire n'a pas de connexion internet ou de problème avec son matériel informatique.
La formation pourra être reportée selon la convenance du formateur. Si tel n'est pas le cas, la dite de formation ne sera pas remboursée.

Article 18 : Règles liées à la COVID.

Il sera demandé à l'élève bien vouloir respecter les dispositions mises en place au sein du centre de formation Twin's Nails, à savoir :

- Port du masque obligatoire au sein de l'établissement
- Lavage des mains à l'eau et savon en rentrant dans le centre
- Respect de la distanciation et gestes barrières
- De venir seul sans accompagnant
- Prévenir la formatrice avant de venir si l'élève ou son entourage directe a été cas contact afin de prendre des dispositions
- Prévenir la formatrice en cas de contamination de la COVID afin de faire la formation soit en distanciel si cela est possible pour la formatrice soit de reporter à la date choisie entre la formatrice et l'élève.
- - les modèles choisis par l'élève devront respecter les mêmes règles et ne devront pas être accompagnés non plus même par un enfant.

Le non-respect des règles mises en place pour limiter la propagation du virus entraîne un renvoi de l'élève de la formation sans préavis et sans remboursement.

Article 19 : pack formation.

Il sera demandé à l'élève bien retourner au moment de l'achat d'un pack formation :

- Le devis signé, daté
- Le contrat rempli, daté signé
- Le bilan avant formation rempli, daté signé
- Le paiement se fera sur le site www.twinsnails.com en carte bancaire

Le centre de formation n'est pas responsable de la qualité de diffusion des plateformes des replay et de leurs sons

Les pack de formation sont de vraies formations permettant d'apprendre la théorie et la pratique indispensable au métier de prothésiste ongulair.

Notre réputation

c'est votre

satisfaction

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE
FORMATION ON LINE
PACK FORMATION VERNIS SEMI-PERMANENT
(Article L.6353-3 et suivants du Code du Travail)

Entre les soussignés :

- **Isabelle LEBOEUF**, (*Twin's Nails*) enregistrée sous le numéro d'activité **93131660813**, auprès de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi, soit la DIRRECTE.
-(à remplir par la stagiaire) ci-après le désigné le stagiaire.

Article 1 : Objet.

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation « Twin's Nails », s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « **formation on line : pack formation vernis semi-permanent** ».

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation.

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de **prothésiste onguulaire** prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif **d'apprendre ou de se remettre à niveau sur la technique semi-permanent main et pied**
- A l'issue de la formation, **4 certificats de formation**, sera délivré au stagiaire pour chaque formation, si la formation n'est pas validée, une attestation de réalisation avec non validation de la formation sera envoyée.
- Sa durée est fixée à **17 heures 30 minutes environ**.
- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat, **ainsi que le règlement intérieur** (non obligatoire lors des vidéos formations).

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaires avant l'entrée en formation.

NEANT.

Article 4 : Organisation de l'action de formation.

- L'action de formation aura lieu en on line, après réservation en ligne sur le site www.twinsnails.com du pack de formation, la stagiaire l'effectuera à son rythme sans limite de temps.
- La formatrice sera **Isabelle LEBOEUF, prothésiste onguulaire, ayant 10 ans d'expérience et détentrice de plusieurs certificats.**
- Les conditions générales dans lesquelles la formations est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances, sont les suivantes : **contrôle continu des connaissances pendant toute la durée de la formation, examen pratique et théorique**
- Les replay des formations seront sur un groupe dédié à chaque formation et accessible en illimité sur la plateforme facebook
- Un cours complet écrit est à disposition sur chaque groupe de formation
- Questions orales ou écrites pour vérifier les acquis

A RETOURNER SIGNER ET PARAPHER

- Les corrections seront faites via l'application Facebook en message privé envoyé à Isabelle LEBOEUF, à partir de photo envoyée par la stagiaire
- Envoi de certificat de formation plastifié par courrier postal une fois la formation exécutée, corrigée et validée par Isabelle LEBOEUF

Article 5 : Délai de rétractation.

A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un **délai de dix (10) jours** pour se rétracter.

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne pourra être exigée du stagiaire.

Le délai de rétractation passé, la formation sera due dans son intégralité

Article 6 : Dispositions financières

- Le prix de l'action de formation est fixé à **105 euros HT + 0 euros de TVA à 20%**.
- Les modalités de paiement de la somme de **105 euros HT** et de 0 euros de TVA à 20% (si concerné) incombant au stagiaire sont les suivants :

-Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectuera le **versement d'un montant de 105 € EN CARTE BANCAIRE sur le site internet www.twinsnails.com à la date du** (à remplir par la stagiaire) afin de pouvoir participer à la formation on line Pack Initiale ou remise à niveau à la technique de la pose en gel

Article 7 : Interruption du stage.

Une fois le délai de rétractation légal, aucune somme ne sera remboursée et la formation sera dû dans son intégralité.

Lorsqu'une stagiaire est exclue de la formation par la formatrice pour mauvais comportement, injure, comportement allant à l'encontre de la politesse et vie en collectivité, divulgation d'information sur les réseaux sociaux, utilisation des données orales et écrites pour enseigner à son tour avec sans autorisation de la formation au préalable, la stagiaire sera exclue des groupes de formation et la formation ne sera en aucun cas remboursée et les certificats non envoyés.

Ceci est un contrat qui vous engage dans le temps, il y a un échange financier entre vous et l'organisme de formation « Twin's Nails », il vous engage au paiement de la formation que vous avez souscrit, une fois le délai de rétraction dépassé, vous devez la totalité de la formation à la formatrice.

Si un problème de réseau, de connexion, ou de qualité altérant la qualité audio et vidéo des replay, Isabelle LEBOEUF et le centre de formation Twin's Nails ne pourront être tenu pour responsable et aucun remboursement ne sera fait.

Aucun remboursement non plus pour un mauvais réseau de la part de facebook ou autres réseaux sociaux.

Il sera ajouté qu'un compte par personne sur le groupe de formation.

Article 8 : Non divulgation de la formation et règle de non concurrence.

Il vous est interdit par ce présent contrat de divulguer à d'autres professionnelles, sur les réseaux sociaux ... ou de vous servir de ce que vous avez appris pendant cette formation pour former à votre tour sans l'autorisation d'Isabelle LEBOEUF.

Les schémas et explications données pendant cette formation sont la propriété intellectuelle d'Isabelle LEBOEUF et sont soumises à la protection intellectuelle selon la LOI n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle (partie Législative). LA STAGIAIRE S'ENGAGE A NE RIEN COMMUNIQUER SUR LES RESEAUX SOCIAUX, NI ENSEIGNER OU AUTRE SOUS PEINE DE POURSUITE

A RETOURNER REMPLI, SIGNE ET PARAPHE

Il s'agit d'un enseignement à titre privé, le non-respect de cette clause peut entraîner des poursuites pénales.

Article 9 : Obtention du certificat de fin de formation

A chaque formation, un certificat de formation plastifié vous sera délivré et envoyé par courrier postal, après correction et validation du travail par la formatrice à partir de photo ou mini vidéo envoyé par la stagiaire en mp ainsi que la validation de la théorie par un questionnaire écrit ou oral.

Vous devrez valider une formation après l'autre par l'intermédiaire de réponse à des questions écrites ou orales et d'envoi du travail en photo, pour avoir accès à la suivante, afin que la formatrice s'assure de votre pleine apprentissage et compréhension.

Dans le cas de non validation de la formation, une attestation de réalisation de la formation vous sera envoyée.

Article 10 : Cas de différend.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le **Tribunal de Grande Instance de Aix-en-Provence sera seul compétent pour régler le litige.**

Fait en deux exemplaires, (contrat téléchargé sur le site www.twinsnails.com, à renvoyer par mail)

A Septèmes-les-vallons, le (à remplir par la stagiaire)

Signature

Le Stagiaire
*(Nom et prénom
précédé de la mention « lu et approuvé »)*

La Formatrice
*(nom et prénom
précédé de la mention « lu et approuvé »)*

lu et approuvé

Isabelle Leboeuf

Notre réputation

c'est votre

satisfaction